

DÉLIBÉRATION**Conseil d'administration****Séance du 12 mars 2024**

Délibération
n° 43-2024
Point 4.14.3

Point 4.14.3 de l'ordre du jour**Demande d'ouverture du CLES Arabe – Faculté des langues****EXPOSE DES MOTIFS :**

L'Université de Strasbourg est accréditée pour le CLES jusqu'au 31 août 2024, d'une part parce que le MESRI a octroyé à tous les centres CLES une année d'accréditation supplémentaire (2023-2024), d'autre part car l'accréditation initiale avait une durée de 5 ans (2018-2023).

La cellule certification de la Faculté des langues souhaite étendre l'accréditation au CLES Arabe.

L'université avait cessé d'organiser des sessions de CLES d'arabe en 2011 car il n'y avait plus suffisamment de candidats intéressés par cette certification.

Depuis, la direction du département d'arabe a changé et des professeurs sont très motivés pour faire passer le CLES à leurs étudiants. Celui-ci s'inscrirait dans une démarche pédagogique et viendrait compléter le cursus des étudiants du département. En 2023, plusieurs enseignants de ce département ont suivi la formation pour être accrédités en tant qu'évaluateurs et ont participé à un séminaire pour concevoir des sujets qui seront utilisés au niveau national.

Ce semestre, les autres universités organisant le CLES d'arabe sont celles de Toulouse, Lyon et Lille.

Ci-joint :

- le dossier de demande d'accréditation du CLES Arabe
- la lettre d'accréditation du ministère de 2018
- la lettre du MESRI de 2021 indiquant la prolongation des accréditations d'un an

Le 23 janvier 2024, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 25 voix pour.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	31
Nombre de voix pour	27
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	4
Ne participe pas au vote	0

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la demande d'ouverture du CLES Arabe – Faculté des langues.

Fait à Strasbourg, le 15 mars 2024

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT



DEMANDE D'ACCREDITATION POUR UNE OU PLUSIEURS LANGUES, POUR UN OU PLUSIEURS NIVEAUX SUPPLEMENTAIRES

Université
de Strasbourg

ETABLISSEMENT
<i>Université de Strasbourg</i>
DATE DU PRESENT DOCUMENT
<i>10/11/2023</i>
PERIODE D'ACCREDITATION EN COURS
<i>2018-2024</i>

I. INFORMATIONS GENERALES

	NOM	COORDONNEES
Établissement	Université de Strasbourg	4 rue Blaise Pascal - CS 9003 67081 Strasbourg Cedex
Type (université, école, ...)	Université	
Chef d'établissement	Michel Deneken	president@unistra.fr 03 68 85 70 80
Pôle CLES de rattachement	Pôle Strasbourgeois	adelhaye@unistra.fr
Responsable du centre CLES	Laurence Weiss	IGE Faculté des Langues lweiss@unistra.fr 03 68 85 60 67

II. LANGUES ET NIVEAUX SUPPLEMENTAIRES SOUHAITES

a) Indiquer dans le tableau ci-dessous la/les langue(s) et le(s) niveau(x) pour lesquels votre établissement est actuellement accrédités :

NIVEAUX DE CLES	LANGUE(S)
CLES B1	Allemand Anglais Espagnol Italien Russe Portugais
CLES B2	Allemand Anglais Espagnol Italien Russe Portugais
CLES C1	Allemand Anglais

b) Indiquer dans le tableau ci-dessous la/les langue(s) supplémentaire(s) souhaitée(s), le(s) niveau(x) à rajouter

NIVEAUX DE CLES	LANGUE(S)
CLES B1	Arabe
CLES B2	Cliquer ici pour taper du texte.
CLES C1	Cliquer ici pour taper du texte.

c) Votre établissement a-t-il antérieurement procédé à la certification CLES dans cette/ces langues ?

Oui, entre 2008 et 2011

Si oui, indiquer les modalités de passation (convention avec un autre établissement, ...).

Le CLES d'arabe était proposé au centre de langues SPIRAL de l'Université de Strasbourg qui était à l'époque accréditée pour cette langue.

d) Pour quelle(s) raison(s) votre établissement souhaite-t-il ajouter une/des nouvelle(s) langue(s), un/des nouveau(x) niveau(x) ?

Nous avons une demande non négligeable d'étudiants mais aussi des enseignants du département d'arabe qui souhaiteraient proposer le CLES à leurs étudiants non spécialistes. Une vingtaine de candidats sont concernés.

e) Préciser les publics visés. (filières¹, années de cursus, cursus particuliers, mobilité, accès à certaines formations en particulier en M, validation L, etc.)

Etudiants de toute l'Université de Strasbourg, notamment de l'IEP et de la filière Histoire Parcours Histoire et civilisation des mondes musulmans (L2 et L3)

III. Ressources mobilisées pour la passation du CLES

a) Équipe pédagogique¹ concernant la/les langue(s) supplémentaire(s) souhaitée(s) :

Nom	Statut	Langue Enseignée	Domaine de Recherche (unité de recherche de rattachement)	Activités au sein de l'équipe CLES ²	Coordonnées professionnelles
Anne DELHAYE	Enseignante	Anglais	Arts-Lettres-Langues-Sciences humaines et sociales	Responsable pôle	adelhaye@unistra.fr
Amel AMRANI	Enseignante	Arabe	Arts-Lettres-Langues-Sciences humaines et sociales	Correctrice, examinatrice	amel.amrani@unistra.fr
Valérie BENELHADJ	Enseignante	Arabe	Arts-Lettres-Langues-Sciences humaines et sociales	Correctrice, examinatrice	vbenelhadj@unistra.fr
Salim GASTI	Enseignant	Arabe	Arts-Lettres-Langues-Sciences humaines et sociales	Correcteur, examinateur	gasti@unistra.fr
Laurence Weiss	Administrative	Choisir	Arts-Lettres-Langues-Sciences humaines et sociales	Responsable de centre	lweiss@unistra.fr
Jérémy Dossmann	Administratif		Arts-Lettres-Langues-Sciences	Administratif	jeremy.dossmann@unistra.fr

¹ Arts-Lettres-Langues-Sciences humaines et sociales, Sciences-Techniques, Droit-Économie-Gestion, Santé, ESPE.

¹ Responsable de centre, concepteur, responsable de comité de validation, examinateur, correcteur, etc.

² Enseignant de langue (concepteur, formateur, correcteur, examinateur, surveillant), administratif, technicien.

			humaines et sociales		
Ji Young Choi	Administrative		Arts-Lettres- Langues- Sciences humaines et sociales	Administrative	jychoi@unistra.fr
Charlotte Morel	Administrative		Arts-Lettres- Langues- Sciences humaines et sociales	Administrative	charlotte.morel@unistra.fr

b) Accompagnement et suivi des équipes pédagogiques

→ **Est-ce que les membres enseignants de l'équipe pédagogique (correcteurs, examinateurs) ont reçu une formation CLES au sein du pôle CLES concernant la/les nouvelle(s) langue(s), le/les nouveau(x) niveau(x) ? Si oui, préciser quel(s) type(s) de formation.**

Les enseignants ont été formés l'an passé par Anne Delhaye, Responsable du Pôle Alsace, pour le tronc commun et suivront la formation calibrage prochainement (formation demandée à la coordination nationale CLES). Ces enseignants sont également intéressés par la conception de sujets.

IV. Dispositions finales

Validation et signature de la gouvernance de l'établissement de l'enseignement supérieur.

Fait à ...
Signature

le ...



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service

**Sous-direction du dialogue contractuel
Département des contrats de sites et des accréditations**

DGESIP B1-1

n° DGESIP D 2021 000790

Affaire suivie par :

Françoise PROFIT

Cheffe du département

Tél : 01 55 55 67 16

Mél : françoise.profit@enseignementsup.gouv.fr

1 rue Descartes
75231 Paris SP 05

**Direction générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle**

Paris, le 14 avril 2021

La directrice générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle

à

Mesdames les présidentes d'université
et Messieurs les présidents d'université
Mesdames les directrices
et Messieurs les directeurs
des établissements d'enseignement supérieur

S/C de

Mesdames les rectrices de région académique et
Messieurs les recteurs de région académique
Mesdames les rectrices déléguées et
Messieurs les recteurs délégués pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation

Objet : Décalage des vagues contractuelles et des accréditations des établissements à la suite du décalage en 2024 des évaluations des établissements de la vague C.

Références : Courrier du 6 janvier 2021 concernant l'évolution du calendrier des évaluations par le Hcéres des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche (DGESIP-DGRI-Hcéres).

Mesdames les présidentes d'université et messieurs les présidents d'université
Mesdames les directrices et messieurs les directeurs des établissements d'enseignement supérieur

Par courrier conjoint Hcéres-DGESIP-DGRI en date du 6 janvier 2021, vous avez été informés du report d'une année du calendrier des évaluations à compter de 2023.

Par conséquent, les contrats des établissements de la vague C débiteront au 1^{er} janvier 2024 et les accréditations de ces mêmes établissements débiteront au 1^{er} septembre 2024. Vous voudrez bien trouver ici les précisions calendaires concernant le dialogue contractuel et les accréditations.

I. Le calendrier contractuel

Le calendrier et la durée des contrats des établissements s'établit donc comme suit :

Vague	Calendrier initial	Nouveau calendrier contractuel
Vague A Auvergne-Rhône-Alpes ¹ Occitanie	1 ^{er} janvier 2021- 31 décembre 2025	1 ^{er} janvier 2021-31 décembre 2026 (contrat établi pour 6 ans) 1 ^{er} janvier 2027-31 décembre 2031
Vague B Antilles Bretagne Guyane Nouvelle Aquitaine Normandie Pays de la Loire	1 ^{er} janvier 2022- 31 décembre 2026	1 ^{er} janvier 2022-31 décembre 2027 (contrat établi pour 6 ans) 1 ^{er} janvier 2028-31 décembre 2032
Vague C Bourgogne Franche-Comté Centre Val de Loire Corse Grand Est Nouvelle Calédonie PACA Polynésie française	1 ^{er} janvier 2018- 31 décembre 2022	1 ^{er} janvier 2018-31 décembre 2023 (prolongation d'un an) 1 ^{er} janvier 2024-31 décembre 2028
Vague D Paris	1 ^{er} janvier 2019- 31 décembre 2023	1 ^{er} janvier 2019-31 décembre 2024 (prolongation d'un an) 1 ^{er} janvier 2025-31 décembre 2029
Vague E Hauts-de-France Ile de France (hors Paris)	1 ^{er} janvier 2020- 31 décembre 2024	1 ^{er} janvier 2020-31 décembre 2025 (prolongation d'un an) 1 ^{er} janvier 2026-31 décembre 2030

II. Le calendrier des accréditations

Les périodes d'accréditation des établissements en vue de la délivrance des diplômes nationaux sont calées sur le rythme des vagues contractuelles. La future accréditation des établissements de la vague C, initialement prévue pour 2023 est reportée d'un an. Par conséquent, l'ensemble du calendrier de l'accréditation est décalé d'un an à compter de 2023.

Vagues A, B : Les périodes des futures accréditations seront de **6 ans** au lieu de 5 ans.

Vagues C, D, E : Les arrêtés d'accréditation en cours seront prolongés d'un an et les périodes des futures accréditations décalées d'un an.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Vague A	Accréditation 2021-2026 (6 ans)										
Vague B		Accréditation 2022-2027 (6 ans)									
Vague C			+ 1 an	Accréditation 2024-2028							
Vague D				+ 1 an	Accréditation 2025-2029						
Vague E					+ 1 an	Accréditation 2026-2030					

¹ Pour les établissements de Lyon et Saint-Etienne : l'évaluation-contractualisation-accréditation a été décalée d'un an. Les contrats et accréditation 2016-2020 ont été prolongés d'un an (2016-2021). Pour maintenir les établissements de Lyon et Saint-Etienne en vague A, la durée du futur contrat et de la future accréditation seront de 5 ans (2022-2026). L'accréditation initiale (2021) pour les LP-BUT sera de 1 an pour rejoindre l'accréditation 2022-2026.

Point d'attention particulier : l'accréditation en vue de la délivrance de la licence professionnelle « BUT ».

La réforme de la licence professionnelle « BUT » entre en vigueur à la rentrée universitaire 2021.

Tous les établissements concernés bénéficieront d'un arrêté d'accréditation en vue de la délivrance des licences professionnelles BUT en 2021, quelle que soit la vague contractuelle à laquelle ils appartiennent.

La durée d'accréditation pour ces diplômes s'inscrit dans le nouveau calendrier selon le déroulé suivant :

Vague B – 1 an
Vague C – 3 ans
Vague D – 4 ans
Vague E – 5 ans
Vague A – 6 ans

Le schéma récapitulatif de ces calendriers se trouve joint en annexe.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces nouveaux calendriers, je demeure, avec les équipes de la DGESIP, à votre disposition pour tout complément d'information.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'ASSAULT' with a stylized flourish extending from the end.

Année \ Vague	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2034	2035
A		LP-BUT accréditation = 5 ans (2016-2020)					contrat de 6 ans (2021-2026) accréditation de 6 ans LP-BUT incluses						nouveau calendrier contractuel							
B			LP-BUT accréditation = 1 an			contrat de 6 ans (2022-2027) accréditation de 6 ans						nouveau calendrier contractuel								
C			LP-BUT accréditation = 3 ans				prolongation du contrat de 1 an (2023-2028) prolongation de l'accréditation de 1 an		nouveau calendrier contractuel											
D				LP-BUT accréditation = 4 ans				prolongation du contrat de 1 an (2024-2029) prolongation de l'accréditation de 1 an		nouveau calendrier contractuel										
E	LP-BUT accréditation = 5 ans (2015-2019)					contrat de 6 ans (2020-2025) prolongation de l'accréditation de 1 an (2020-2024+1 = 2025) sauf LP-BUT accréditation = 5 ans (2021-2025)						nouveau calendrier contractuel								

Copie V° Finet
DES
Fsc langues



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Direction générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion
professionnelle

Paris le 02 AOUT 2018

Service de la stratégie de
contractualisation, du financement
et de l'immobilier

Sous-direction
du dialogue contractuel

Département
des contrats de site et des
accréditations

DGESIP B1-1
N° 2018-0164

Affaire suivie par :
Arièle Ducasse

Tél. : 01 55 55 69 45
Mél. : ariele.ducasse
@enseignementsup.gouv.fr

1, rue Descartes
75231 Paris cedex 05



La Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche
et de l'innovation

Monsieur le Président de l'université de Strasbourg
s/c
Madame la Rectrice de l'académie de Strasbourg
Chancelière des universités

Objet : Certification de compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES)

Réf : Votre demande d'accréditation (vague C, rentrée 2018)

En application de l'arrêté du 4 novembre 2016, l'accréditation à délivrer la Certification de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES) est accordée à l'université de Strasbourg à compter de l'année 2018 pour une durée de cinq ans.

- **Allemand** : niveaux 1, 2 (B1, B2, du cadre européen commun de référence en langues)
- **Anglais** : niveaux 1, 2 (B1, B2, du cadre européen commun de référence en langues)
- **Espagnol** : niveaux 1, 2, (B1, B2, du cadre européen commun de référence en langues)
- **Italien** : niveau 1, 2 (B1, B2 du cadre européen commun de référence en langues) »
- **Russe** : niveaux 1, 2 (B1, B2 du cadre européen commun de référence en langues) »
- **Portugais** : niveaux 1, 2 (B1, B2 du cadre européen commun de référence en langues) »

Pour la ministre et par délégation,
Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle
Pour le chef de service de la stratégie de contractualisation,
du financement et de l'immobilier
Le sous-directeur du dialogue contractuel

Gérard MAILLET